

LE MENSUEL #49

Spécial Coronavirus COVID-19

Habitants, entreprises, commerçants, la Municipalité de Bois-Guillaume a jugé utile de vous communiquer des informations et bons plans pour vous aider durant le confinement.

En complément vous pouvez aussi, depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, consulter quotidiennement le point de situation sur le site de la Ville www.ville-bois-guillaume.fr

Pour rappel les gestes barrières peuvent vous permettre de vous protéger des microbes : lavez-vous les mains avec du savon régulièrement, prévoyez des lingettes ou produits hydro-alcooliques si vous n'avez pas accès facilement à un point d'eau, préférez un grand sourire à la poignée de main pour éviter le contact physique, nettoyez régulièrement téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles..., toussiez ou éternuez dans votre coude, utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle et enfin respectez une distance de sécurité d'au moins 1m avec les autres.

Si vous avez un doute, une question ?

Contactez la plateforme téléphonique d'information au 0800 130 000 (appel gratuit).

#ensembleàlamaison

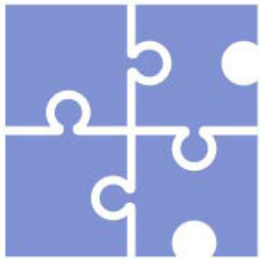
DANS MA VILLE

DEMANDE ET REMISE PASSEPORT/CNI

La période de confinement prévue par le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, ne prévoit pas d'exception permettant de justifier un déplacement dans une mairie afin de déposer une demande de titre d'identité ou de passeport, ou de le retirer. La justification de son identité pouvant être faite « par tout moyen », la présentation d'un titre d'identité ou d'un passeport même si la date de validité est dépassée est suffisante.

Toutefois, si un motif familial impérieux nécessitait la possession d'un titre valide, contactez le service État Civil au 02 35 12 24 40.

Enfin, l'envoi des SMS informant les usagers de la réception de leur titre en Mairie a été interrompue et le délai de 3 mois pour le récupérer a été prolongé.



VACANCES DE PRINTEMPS

Réservé aux enfants des personnels de santé, secours, sécurité..., **consultez le site de la Ville.**

Les enfants seront accueillis sur présentation par le parent de sa carte professionnelle de santé (CPS), ou de sa fiche de paie mentionnant l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de la crise dans les ARS, il est demandé aux parents de présenter une attestation de l'ARS.

CRÈCHE

Réouverture de la crèche Andersen.

Depuis vendredi 3 avril la crèche Andersen est réouverte.
Accueil réservé uniquement aux enfants des personnels soignants.



NOUVEAU : ATTESTATION EN LIGNE

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide. Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier .PDF est généré apposé d'un QR Code comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette.

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

PARENTS

Le Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations à destination des parents propose son guide pour les parents confinés.

« Ce guide a été réalisé pour soutenir et accompagner les parents confinés dans leur conciliation vie professionnelle / vie familiale au quotidien grâce aux conseils bénévoles des professionnels, experts et parents cités. Les conseils n'engagent que leurs auteurs. Ce livret ne remplace aucune consultation et n'a pas de vocation médicale. »

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr





MÉTROPOLE – DÉCHETS VERTS

La collecte des déchets verts en porte à porte continuera d'être assurée mais fera l'objet d'une réduction de service.

Ainsi la collecte sera limitée à 5 sacs ou 2 bacs maximum (fournis exclusivement par la Métropole). Il est donc demandé aux habitants de ne sortir devant leur domicile que cette quantité afin de ne pas encombrer l'espace public. Les fagots ne sont plus collectés. À noter également : les jours et horaires de collecte peuvent être retardés. En cette période, la Métropole invite les habitants à mettre en place le paillage ou à reporter ou séquencer les tontes et la taille de haies. **Plus d'infos sur le site de la Métropole Rouen Normandie.**

SOLIDARITÉ

Afin de maintenir le lien social, les personnes bénéficiant des services de la Ville ou inscrites au dispositif du plan « canicule » reçoivent un appel quotidien.

Mise en place de deux rotations quotidiennes du minibus pour conduire les personnes isolées et fragiles dans les commerces de première nécessité.

Le personnel de la Ville assure également l'acheminement des denrées achetées à la Banque alimentaire et la distribution aux bénéficiaires.

Si vous êtes concernés ou si vous connaissez des personnes fragiles, faites-en nous part : 02 35 12 24 77.



FAMILLES

En cette période de crise sanitaire sans précédent, le CCAS de Bois-Guillaume reste à votre écoute durant toute la période de confinement.

Si vous, vos voisins, vos proches (résidant sur la commune) rencontrez des difficultés financières, le CCAS peut vous apporter un soutien ou vous orienter vers le service le plus adapté.

N'hésitez pas à nous contacter, du lundi au vendredi au 02 35 12 24 77 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.



POLICE

Fermeture du Bureau de Police nationale de Bois-Guillaume.

Renseignements Hôtel de Police,
9 rue Brisout de Barneville, Rouen
ou au 02 32 81 25 00.

Les agents de la Police municipale sont pleinement mobilisés.
Tél. 06 15 11 27 55.



ENTREPRISES & COMMERCE

FONDS DE SOLIDARITÉ ÉTAT ET RÉGION NORMANDIE

Pour aider les entreprises à faire face à la crise liée à la pandémie de Coronavirus, l'État et la Région Normandie ont mis en place un Fonds de Solidarité.

Ce Fonds de Solidarité, à destination des plus petites entreprises, est composé de deux volets et se présente sous forme d'une aide pouvant aller jusqu'à 3 500 € (sous réserve d'éligibilité).

Plus d'informations sur www.seine-maritime-attractivite.com



PLAN D'URGENCE EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE LA MÉTROPOLE

Dans cette période où le pays et le territoire sont durement touchés par une crise sanitaire sans précédent, la Métropole se mobilise pour aider ses entreprises particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique. Une série de mesures d'urgence de soutien à l'économie intervient en complément des mesures prises par l'État et la Région Normandie. **À consulter sur le site de la Ville.**

INFOS JURIDIQUES & ADMINISTRATIVES utiles dans le cadre de vos démarches administratives

Modèle de courrier destiné au bailleur, modèle de courrier destiné à votre banque pour le report d'échéances des prêts, financer votre besoin de trésorerie dès le mois d'avril, activité partielle : demande d'autorisation préalable, URSSAF, déplacements professionnels, Fonds de Solidarité des Entreprises, accord entre l'État et le secteur du bâtiment, **retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la Ville www-ville-bois-guillaume.fr.**



CYBERSÉCURITÉ

Cette situation de crise, d'urgence et d'inquiétude représente une véritable aubaine pour les cybercriminels qui jouent sur les peurs et les précipitations pour commettre leurs forfaits. Ainsi un accroissement des cyberattaques et des cyberescroqueries liées à la crise du CORONAVIRUS – COVID19 est prévisible. De nombreuses campagnes de cyberattaques liées à cette crise sont déjà observées dans le monde et la France n'a aucune raison de demeurer épargnée.

SOLOCAL – SITE POUR LES COMMERCE OUVERTS

Pendant cette période complexe, afin de limiter les déplacements et permettre de maintenir le lien avec vos commerçants locaux, PagesJaunes a décidé de lancer le site commerces-ouverts.pagesjaunes.fr, un site 100% dédié qui dresse la liste des commerçants ouverts autour de chez soi.

<https://commerces-ouverts.pagesjaunes.fr>



OLLCA

La plateforme basée à Bois-Guillaume vous permet de commander en ligne les produits des commerçants de proximité avant de les retirer en boutique ou de se faire livrer, un peu partout en France.

www.ollca.com